Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260709-2026_57-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 3 Juillet 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Absent représenté : 0
Nombre de votants : 15
Quorum réuni

Le trois juillet deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du vingt-neuf juin deux mille vingt-six, adressée par M. HUREL David, Maire.

Sont présents : M. BLANCHARD Olivier, Mme BOISNARD Christine, M. BOURNICHE Romain, M. GALODE Jean, Mme GUILLAUME Sophie, M. GUILLOU Josselin, Mme HELMBOLD Cassandre, M. HUREL David, Mme JEUSSET Marie-Hélène, Mme LECLAIR Virginie, Mme LETANG Patricia, Mme LOUIS Gwénola, M. LOYER Alexis, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence.

Pouvoirs : -

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme HELMBOLD Cassandre a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation – délibération 2026-57
Suite à une réunion avec le conseiller aux décideurs locaux, il est proposé de mettre à jour les déclarations des habitants notamment sur les éléments de confort. Il s'agit d'une démarche déclarative qui doit être autorisée par le conseil municipal. Des habitations ont été fléchées par les services de la direction des finances publiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité,
- Approuve la mise en œuvre de l'opération de mise à jour des éléments de confort (en application de l'article 324 T du Code général des impôts),
- Approuve le déroulement de l'opération selon un traitement automatisé et homogène sur les valeurs locatives des maisons et appartements concernés (catégorie 1 à 6) en novembre 2026 pour une mise à jour sur les bases foncières de 2027.

14 POUR
1 ABSTENTION

Pour extrait conforme,
Le Maire

HUREL David